

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 4 décembre 2017 à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

---

**Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum**

Le quorum est constaté.

**17-12-04-4503**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité:**

**Que** le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2017 à 19 h 04.

Adopté

**ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du lundi 4 décembre 2017, à 19h00, en la salle du Conseil sise au 23, rue King à Huntingdon.**

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
  - 1. Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2017;
  - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en novembre 2017;
  - 3. Rapport sur la situation financière Investissement au 30 novembre 2017;
  - 4. Dépôt du Registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par les membres du conseil municipal;  
(*En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*)
  - 5. Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;
- D) Période d'information du maire;
- E) Période de questions du public;

**10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

## **20. – CONTRATS & ENTENTES**

- 20.1** Autorisation – Protocole d’entente avec la Société de Conservation et d’Aménagement du Bassin de la Rivière Châteauguay (SCRABRIC);
- 20.2** Autorisation – Vente du lot 3 229 508 rue Hunter à madame Jennifer MacDonald ;
- 20.3** Approbation – Fin de bail avec la Société historique de la Vallée de la Châteauguay ;
- 20.4** Approbation – Octroi d’un contrat de déneigement des stationnements des immeubles industriels – Saison 2017-2018 ;

## **30. – ADMINISTRATION & FINANCES**

- 30.1** Autorisation – Remboursement anticipé du règlement d’emprunt 724-2005;
- 30.2** Autorisation – Création d’un surplus affecté aux travaux de rénovation des immeubles industriels municipaux ;
- 30.3** Autorisation – Création d’un surplus affecté aux intérêts du R 724-2005 ;
- 30.4** Modification relative au financement du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d’aqueduc ;
- 30.5** Modification relative au financement de l’acquisition du lot 5 086 410 rue F.-Cleyne ;

## **40 – RÉGLEMENTATION**

- 40.1** Adoption – Règlement d’emprunt 892-2017 décrétant une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la construction d’un garage municipal;
- 40.2** Avis de motion : Règlement établissant les taux de taxation pour l’exercice financier 2018 ainsi que le taux d’intérêt et de pénalité;
- 40.3** Approbation - Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l’année 2018;
- 40.4** Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage 512 ;
- 40.5** Avis de motion – Règlement modifiant le règlement du plan d’urbanisme 511;
- 40.6** Approbation – Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 894-2017 modifiant le règlement de zonage 512 et l’annexe A du plan de zonage;
- 40.7** Approbation – Adoption du projet de règlement 895-2017 modifiant le règlement du plan d’urbanisme 511 ;

## **50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

- 50.1** Approbation – Désignation d’un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de janvier et février 2018;

## **60. –VARIA**

- 60.1** Modification – Panneaux d’interdiction de stationner face au 110 Wellington;

## **70. –RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**70.1** Monsieur Denis St-Cyr:

**70.2** Madame Andrea Geary:

**70.3** Monsieur Dominic Tremblay:

**70.4** Monsieur Florent Ricard:

**70.5** Monsieur Maurice Brossoit:

**70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance

---

### **Adoption de l’ordre du jour**

**17-12-04-4504**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l’unanimité:**

**D’adopter** l’ordre du jour de l’assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 4 décembre 2017 tel que présenté et avec dispense de lecture.

Adopté

### **ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS**

#### **Rapport sur la situation financière au 30 novembre 2017**

La trésorière dépose l’état de la situation financière de la Ville de Huntingdon au 30 novembre 2017.

#### **Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2017**

##### **Comptes à payer –Novembre 2017**

En vertu de l’article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées au 30 novembre 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l’ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d’effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

**Rapport sur la situation financière Investissement au 30 novembre 2017**

**Dépenses d'investissement – Novembre 2017**

En vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la trésorière dépose la liste des dépenses autorisées Investissement pour le mois de novembre 2017.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

---

*Johanne Hébert, trésorière*

**Dépôt du registre de la réception de dons, de marque d'hospitalité ou des avantages reçus par un membre du conseil municipal**

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose le registre public des déclarations des membres du conseil de la municipalité concernant les dons, les marques d'hospitalité ou tous autres avantages.

Ce registre ne contient aucune déclaration depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel registre a été déposé, soit le 5 décembre 2016.

**Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal**

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2)*, les membres du conseil doivent déposer devant le conseil, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de leur élection, une déclaration écrite de leurs intérêts pécuniaires.

La greffière procède au dépôt des déclarations écrites dûment complétées et signées des intérêts pécuniaires reçues de tous les membres du conseil municipal.

**Période d'information du maire**

- La ville de Huntingdon a été choisie pour participer à la série télévisée *Still Standing* de la CBC. Le 6 décembre prochain, au Grove Hall, il y aura une soirée de comédie célébrant la ville, sa résilience et ses habitants. Ils cherchaient une histoire de survie et ils se sont intéressés à Huntingdon parmi une centaine de

municipalités à cause de son histoire de l'industrie textile. Pendant près d'un an, la préparation de cet événement a demandé beaucoup de temps au personnel de la municipalité.

- Le conseil a reçu plusieurs lettres pour féliciter les nouveaux élus.
- Le député de Huntingdon a fait l'annonce du programme Québec branché qui permettra aux municipalités de la MRC du Haut-St-Laurent d'obtenir l'Internet haute vitesse. La compagnie TARGO Communication a obtenu le contrat de près de 6 M\$ dont le provincial et fédéral contribueront pour tout près de 2,4 M\$ chacun. Les citoyens de Huntingdon ont depuis plusieurs années, accès au service internet haute vitesse.

### **Période de questions du public**

*Les principales questions se résument ainsi :*

M. Shawn McKay : Il demande quelles sont les municipalités qui seront desservies par le service internet haute vitesse.

Mme Geneviève St-Jacques Tériault : Elle remet au conseil le bilan d'une rencontre citoyenne sur les enjeux Jeunesse la Ville de Huntingdon tenue le 26 octobre 2017 à la salle Alfred-Langevin de Huntingdon.

Le maire accepte le dépôt du bilan de la rencontre citoyenne.

M. Matthew Reid : Une nouvelle entreprise voudrait s'implanter sur son terrain, mais le zonage devra être modifié. Il demande si le conseil a l'intention de modifier le zonage.

Le maire convoque une rencontre avec M. Reid et la directrice générale de la Ville pour discuter de ce dossier.

M. Corey Campbell : Il demande où sont les endroits de relocalisation prévue pour le skate park. Il veut aussi savoir où sont présentement logés les équipements du skate park et la rampe et dans quel état se trouvent ces équipements.

M. André Gariépy : Il mentionne qu'il y aurait un manque de transmission de communication dans le site internet.

La directrice générale lui indique qu'il peut retrouver les procès-verbaux, règlements et autres renseignements dans le site internet de la Ville. De plus, il peut faire une demande d'accès aux documents.

Shawn McKay : Il demande si le conseil a l'intention de changer le zonage sur le terrain qu'il veut acheter.

## **10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **Adoption des procès-verbaux**

#### **Séance ordinaire du 13 novembre 2017**

**Considérant** que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 novembre 2017 ;

**Considérant** la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ;

17-12-04-4505

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 13 novembre 2017 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

## 20. CONTRATS

### **Protocole d'entente avec la Société de Conservation et d'Aménagement du Bassin de la Rivière Châteauguay (SCABRIC)**

**Considérant** qu'un protocole d'entente avec la Société de Conservation et d'Aménagement du Bassin de la Rivière Châteauguay (SCABRIC) a pour but de définir le rôle des partenaires dans l'aménagement et l'entretien des sites du *Sentier riverain de la Châteauguay*;

**Considérant que** l'accès à la rivière Châteauguay est facilité par l'installation des quais utilisés par les personnes voulant pratiquer leurs activités de canot et kayak;

**Considérant que** les sites de mise à l'eau des quais visée à l'entente sont situés aux endroits suivants:

- halte routière (Route 138 à Godmanchester),
- centre-ville de Huntingdon (Parc Pilon rue Châteauguay) et
- promenade Léon-Beaudin;

**Considérant que** la Ville s'engage à procéder à l'installation de quais, de panneaux de signalisations et d'interprétation sur lesdits sites;

17-12-04-4506

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la directrice générale à signer l'entente avec la Société de Conservation et d'Aménagement du Bassin de la Rivière Châteauguay (SCABRIC).

Adopté

### **Vente du lot 3 229 508 de la rue Hunter à madame Jennifer MacDonald**

**Considérant que** madame Jennifer MacDonald, propriétaire du lot 3 229 509 désire acquérir le lot 3 229 508 situé sur la rue Hunter;

**Considérant qu'il s'agit d'un lot ayant une profondeur de 3.98 mètres et un frontage de 20.01 mètres soit une superficie totale de 66.7 m<sup>2</sup>;**

**Considérant qu'**il s'agit d'une propriété acquise lors de la vente pour taxes du 31 janvier 2011 pour une somme de 598,88 \$;

**Considérant qu'**il s'agit d'un résidu de terrain qui par sa forme irrégulière n'offre aucune possibilité de pouvoir y construire de bâtiment;

**Considérant que** l'acquéreur aura à défrayer les frais de notaire et les frais d'arpenteur afin de fusionner le lot avec son propre lot.

**17-12-04-4507**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux**

**Appuyé par monsieur Denis St-Cyr**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la vente du lot 3 229 508 d'une superficie totale de 66.7 m<sup>2</sup> à madame Jennifer MacDonald pour un montant de 598,88 \$.

**Que** le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, l'acte de vente notarié. Les frais de notaire et d'enregistrement sont sous la responsabilité de l'acheteur.

Adopté

**Fin de bail de la Société Historique de la Vallée de la Châteauguay**

**Considérant** le contrat de bail intervenu entre la Ville et la Société Historique de la Vallée de la Châteauguay pour la location d'un espace de bureau d'une superficie de 1 000 pieds carrés situé au 72, rue Dalhousie suite 103 A;

**Considérant** le prix fixé de 250 \$ par mois incluant le coût du chauffage et de l'électricité ainsi que les coûts d'entretien et de déneigement;

**Considérant que** ledit bail d'une durée de cinq (5) ans vient à échéance le 31 mai 2018;

**Considérant** les correspondances reçues de la Société en date du 17 juillet et du 27 novembre dernier;

**Considérant que** les montants des soumissions reçues le 23 novembre dernier pour les travaux de réfection du 72, Dalhousie sont supérieurs à 100 000 \$ et, qu'à cet effet, la Ville doit recommencer sa procédure d'appel d'offres ce qui laisse supposer que les travaux ne pourront débuter qu'au printemps 2018.

**17-12-04-4508**

**Il est proposé par madame Andrea Geary**

**Appuyé par monsieur Maurice Brossoit**

**Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal accepte la terminaison du bail intervenu entre la Société Historique de la Vallée de la Châteauguay et la Ville de Huntingdon, et ce, à compter du 31 décembre 2017.

Adopté

### **Octroi du contrat de déneigement des stationnements industriels – Saison 2017-2018**

**Considérant que** la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation (Projet TP-2017-03) auprès de deux (2) soumissionnaires pour procéder aux travaux de déneigement des stationnements industriels pour la saison 2017-2018 ;

**Considérant que** par sa résolution no. 17-11-13-4493 adoptée lors de la séance ordinaire du 13 novembre 2017, le conseil a octroyé le contrat de déneigement au plus bas soumissionnaire, soit Stephen Hayter;

**Considérant que** M. Hayter a par la suite renoncé au contrat de déneigement;

**Considérant que** le deuxième soumissionnaire, Excavation C.A.R., avait présenté une soumission conforme au montant de 10 922,63\$;

**17-12-04-4509**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**QUE** le conseil municipal octroie le contrat de déneigement des stationnements industriels pour la saison 2017-2018 à Excavation C.A.R., pour un montant de 10 922,63 \$ incluant les taxes applicables.

**Que** le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, le contrat de déneigement des stationnements industriels pour la saison 2017-2018 (Projet TP-2017-03).

Adopté

### **30. ADMINISTRATION & FINANCES**

#### **Remboursement anticipé du règlement d'emprunt 724-2005 lors du refinancement du 4 avril 2018**

**Considérant** que le 9 avril 2018, la Ville doit refinancer, pour une période de 5 ans, le règlement d'emprunt 724-2005 d'un montant de 789 400 \$;

**Considérant qu'**à cet effet, la trésorière doit réserver, auprès du ministère des Finances, une date d'ouverture des soumissions pour le refinancement, afin de le prévoir au calendrier des appels d'offres publiques;

**Considérant que** la Ville peut réduire le montant de l'emprunt à refinancer en effectuant un paiement supplémentaire lors du remboursement de l'emprunt prévu le 9 avril 2018.

**17-12-04-4510**

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la trésorière à effectuer, le 9 avril 2018, un remboursement anticipé de 90 000 \$ sur le règlement d'emprunt 724-2005 et qu'à cette fin le montant du refinancement soit établi à 699 400 \$.



Qu'une somme de 90 000 \$ du surplus accumulé affecté soit affectée au remboursement du règlement d'emprunt 724-2005 lors de l'échéance du 9 avril 2018.

Adopté

**Création d'un surplus affecté aux travaux de rénovation des immeubles industriels**

**Considérant** la disposition d'une partie de l'immeuble acquis d'Investissements Huntreal inc (72, Dalhousie) à la compagnie 9328-1814 Québec inc.;

**Considérant que** la *Loi concernant la Ville de Huntingdon* prévoit que tout denier provenant de la vente des immeubles acquis de Cleyn & Tinker inc. et d'Investissements Huntreal inc doit être employé au paiement des engagements contractés par la Ville pour l'acquisition de ces immeubles et que les deniers excédentaires sont portés au fonds général de la Ville.

Et que dans le cas où la vente ne porte que sur une partie d'immeuble, le produit de cette vente est employé aux fins prévues à l'alinéa précédent en proportion de la superficie de la partie vendue relativement à l'ensemble de la superficie de ces immeubles;

**Considérant que** la vente porte sur 80.93 % de la superficie de l'immeuble;

17-12-04-4511

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la création d'un surplus affecté aux travaux de rénovation des immeubles industriels de la municipalité, d'un montant équivalent aux deniers excédentaires des sommes requises au paiement des engagements contractés par la Ville.

Adopté

**Création d'un surplus affecté aux intérêts du règlement d'emprunt 724-2005**

**Considérant** que les revenus d'intérêts relatifs à la créance de la compagnie 9328-1814 Québec inc ne concordent pas à la dépense des intérêts du règlement d'emprunt 724-2005;

**Considérant qu'il** y a lieu d'affecter l'excédent des intérêts perçus à un surplus affecté lequel pourra être utilisé en contrepartie des dépenses d'intérêts futurs.

17-12-04-4512

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise la création d'un surplus affecté aux intérêts du règlement d'emprunt 724-2005 pour l'excédent des intérêts perçus de la compagnie 9328-1814 Québec inc, et ce, à compter de l'exercice 2016.

Qu'il soit, par la suite, affecté aux activités financières une partie du surplus affecté en concordance de la dépense d'intérêts.

Adopté

**Modification relative au financement du programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc**

**Considérant que** le conseil municipal a par sa résolution 17-06-29-4410 autorisé l'octroi d'un contrat pour l'élaboration et l'exécution d'un programme de rinçage unidirectionnel du réseau d'aqueduc à la firme Aqua Data pour un montant de 10 970 \$ plus les taxes applicables.

**Considérant que** ladite résolution prévoit que cette dépense soit financée à même le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)*;

**Considérant que** dans sa correspondance du 3 octobre dernier, le ministère des Affaires municipales nous a avisés qu'au titre de la TECQ, ces travaux sont considérés comme des travaux d'entretien, et que par conséquent, le projet doit être retiré de la programmation.

**17-12-04-4513**

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'affectation du surplus accumulé non affecté au financement de cette dépense.

Adopté

**Modification relative au financement de l'acquisition du lot 5 086 410 rue F.-Cleyne**

**Considérant que** par sa résolution 17-05-01-4366 le Conseil municipal a autorisé l'acquisition du lot 5 086 410 situé sur la rue F.-Cleyne d'une superficie approximative de 10 313.4 m<sup>2</sup>, pour un montant de 85 000 \$ ;

**Considérant que** ladite résolution prévoit que cette dépense soit financée à même le *surplus accumulé non affecté*.

**Considérant** les frais de notaire d'un montant de 1 039,90 \$ relatifs à cette acquisition;

**Considérant que** le coût d'acquisition du terrain a été prévu au règlement 892-2017 décrétant un emprunt de 1 620 000 \$ relatif à la construction d'un garage municipal;

**Considérant que** la *Loi sur les cités et villes* permet qu'une partie de l'emprunt non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt serve à renflouer le fonds général de la municipalité de tout ou partie des sommes engagées avant l'entrée en vigueur du règlement relativement à l'objet de celui-ci.

**17-12-04-4514**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal autorise l'affectation du surplus accumulé non affecté pour un montant de 5 039,90 \$ aux fins du financement de ces dépenses.

**Que** le solde de 81 000 \$ soit financé à même le règlement d'emprunt 892-2017 et qu'à cette fin le fonds général soit renfloué selon les termes prévus à l'article 544.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adopté

#### **40. RÉGLEMENTATION**

##### **Adoption du Règlement d'emprunt 892-2017 décrétant une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la construction d'un garage municipal**

**Considérant que** la municipalité désire effectuer les travaux pour la construction d'un garage municipal selon les plans préparés par la firme d'architectes Massicotte, Dignard, Taillefer, Patenaude, portant les numéros 2385-17 en date du 21 septembre;

**Considérant** les frais, les taxes et les imprévus établis à l'estimation détaillée préparée par ladite firme, en date du 5 octobre 2017;

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Florent Ricard lors de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon tenue le 2 octobre 2017 ;

**Considérant que** la Ville de Huntingdon a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Sous-volet 5.1 Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM) et que la demande déposée a été jugée prioritaire par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire.

**Par conséquent,**

**17-12-04-4515**

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal adopte le Règlement 892-2017 autorisant une dépense de 1 620 000 \$ et un emprunt de 1 620 000 \$ pour la construction d'un garage municipal.

**Que** le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

**Que** le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années.

Adopté

**Avis de motion - Règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2018 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité**

Avis de motion est donné par monsieur Denis St-Cyr selon lequel un règlement établissant les taux de taxation pour l'exercice financier 2018 ainsi que le taux d'intérêt et de pénalité sera présenté, avec dispense de lecture, pour adoption lors d'une séance ultérieure.

**Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018**

**Considérant que** l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

17-12-04-4516

**Il est proposé par monsieur Florent Ricard  
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit  
Et résolu à l'unanimité:**

**D'adopter** le calendrier ci-après établissant la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, lesquelles débiteront à 19 heures:

- Lundi, le 15 janvier
- Lundi, le 5 février
- Lundi, le 5 mars
- Mardi, le 3 avril (*2 avril : lundi de Pâques*)
- Lundi, le 7 mai
- Lundi, le 4 juin
- Mardi, le 3 juillet (*2 juillet : Fête du Canada*)
- Lundi, le 13 août (*6 août : retour des vacances*)
- Mardi, le 4 septembre (*3 septembre : Fête du Travail*)
- Lundi, le 1<sup>er</sup> octobre
- Lundi, le 5 novembre
- Lundi, le 3 décembre

**QU'**un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la greffière conformément à la Loi des Cités et villes.

Adopté

**Avis de motion - Règlement 894-2017 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage**

Avis de motion est donné par madame Andrea Geary selon lequel le règlement 894-2017 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage sera présenté pour adoption avec dispense de lecture.

Les modifications au règlement de zonage numéro 512 et au plan de zonage auraient pour effet :

- a) D'agrandir la zone HA-3 afin d'y inclure une partie de la zone HD-1 longeant la rue Dalhousie (lot 3 229 912);
- b) D'agrandir la zone HD-1 entre la rue Poirier et Dalhousie afin d'y inclure une partie de la zone HA-3 (lot 3 229 907);

- c) De créer la zone CO-2 sur le Chemin Ridge et sur une section de la rue F.-Cleyne, et ce, à même une partie de la zone IN-1, HD-1, HA-3, HA-2;
- d) De créer la zone CO-3 sur une section de la rue F.-Cleyne à même une partie de la zone IN-2 (lots 3 230 089, 3 447 294, 3 447 295);
- e) D'agrandir la zone PB-1 sur une section de la rue F.-Cleyne à une partie de la zone IN-2 afin de permettre l'implantation du garage municipal (lots 5 086 410 et 5 086 411);
- f) D'agrandir la zone HA-5 sur la rue Dalhousie afin d'y inclure une partie de la zone IN-2 (lot 3 447 292 et partie du lot 5 914 081);
- g) D'exclure l'usage C<sub>6</sub> (Commerce de l'automobile) des zones IN-1, IN-2, IN-3, IN-4, IN-5, IN-6, IN-7 et IN-8;
- h) D'ajouter l'usage C<sub>13</sub> (Établissements exploitant l'érotisme) au tableau Classification des usages du Chapitre 4.

**Avis de motion : Règlement numéro 895-2017 modifiant le règlement du plan d'urbanisme # 511**

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Brossoit selon lequel le Règlement numéro 895-2017 modifiant le règlement du plan d'urbanisme # 511 sera présenté avec dispense de lecture pour adoption.

Les modifications au règlement du plan d'urbanisme numéro 511 auraient pour effet :

- 1) D'agrandir l'affectation commerciale sur le chemin Ridge entre la rue Lake et l'extrémité nord de la ville à même les affectations industrielles et habitations (à l'exception des lots bâtis à l'intersection de la rue Bouchette et du Chemin Ridge;
- 2) De créer une affectation commerciale à même l'affectation industrielle de la rue F.-Cleyne jusqu'à la limite nord de la Ville (exception faite de l'emplacement de l'entreprise de semence et engrais existante qui demeure industrielle);
- 3) D'agrandir l'affectation publique (cimetière de la rue F.-Cleyne) à même l'affectation industrielle sur une section de la rue F.-Cleyne afin de répondre aux orientations de regrouper les activités de services publics;
- 4) D'agrandir l'affectation habitation sur une section de la rue Dalhousie entre la voie ferrée et l'affectation habitation existante, et ce, à même l'affectation industrielle.

**Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 894-2017 modifiant le règlement de zonage 512 et le plan de zonage**

Considérant que des modifications doivent être apportées au règlement de zonage numéro 512 et à l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de la Ville de Huntingdon;

**Considérant que** les modifications au règlement de zonage numéro 512 ont pour effet :

- a) D'agrandir la zone HA-3 afin d'y inclure une partie de la zone HD-1 longeant la rue Dalhousie (lot 3 229 912);
- b) D'agrandir la zone HD-1 entre la rue Poirier et Dalhousie afin d'y inclure une partie de la zone HA-3 (lot 3 229 907);
- c) De créer la zone CO-2 sur le Chemin Ridge et sur une section de la rue F.-Cleyn, et ce, à même une partie de la zone IN-1, HD-1, HA-3, HA-2;
- d) De créer la zone CO-3 sur une section de la rue F.-Cleyn à même une partie de la zone IN-2 (lots 3 230 089, 3 447 294, 3 447 295);
- e) D'agrandir la zone PB-1 sur une section de la rue F.-Cleyn à une partie de la zone IN-2 afin de permettre l'implantation du garage municipal (lots 5 086 410 et 5 086 411);
- f) D'agrandir la zone HA-5 sur la rue Dalhousie afin d'y inclure une partie de la zone IN-2 (lot 3 447 292 et partie du lot 5 914 081);
- g) D'exclure l'usage c<sub>6</sub> (Commerce de l'automobile) des zones IN-1, IN-2, IN-3, IN-4, IN-5, IN-6, IN-7 et IN-8;
- h) D'ajouter l'usage c<sub>13</sub> (Établissements exploitant l'érotisme) au tableau Classification des usages du Chapitre 4.

**Considérant qu'**un avis de motion a dûment été donné par madame Andrea Geary lors de la présente séance;

**Considérant qu'**une copie du premier projet de Règlement numéro 894-2017 a été remise aux membres du conseil conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

17-12-04-4517

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay  
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil municipal de la Ville de Huntingdon adopte le premier projet de Règlement numéro 894-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 512 et le plan de zonage.

Adopté

**Projet de règlement numéro 895-2017 modifiant le règlement numéro 511 du Plan d'urbanisme**

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

**50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL**

**Désignation d'un conseiller à titre de maire suppléant pour les mois de janvier et février 2018**

**Considérant qu'**en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et Ville* L.R.Q., chapitre C-19, le conseil désigne, pour la période qu'il

détermine, un conseiller comme maire suppléant lorsque le maire est absent du territoire de la municipalité ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ;

**17-12-04-4518**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par monsieur Florent Ricard  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le conseil nomme Andrea Geary à titre de maire suppléant pour la période de janvier et février 2018.

Adopté

## **60. VARIA**

### **Modification des panneaux d'interdiction de stationner face au 110, rue Wellington (Système Huntingdon)**

**Considérant qu'**une résidente de la rue Wellington entre les rues Churchill et Roosevelt a présenté une demande au conseil à l'effet d'autoriser le stationnement sur cette section de rue en soirée et durant les fins de semaine;

**Considérant que,** par le passé, pour des raisons de sécurité, la Ville a dû procéder à l'installation de ces panneaux ;

**Considérant que** la circulation des camions lourds découlant des activités de l'entreprise Système Huntingdon située au 110, rue Wellington nécessite un espace pouvant répondre aux besoins des camionneurs lorsque ceux-ci doivent entrer et sortir de leur stationnement;

**Considérant que** l'entreprise opère durant les heures normales de la semaine;

**17-12-04-4519**

**Il est proposé par madame Andrea Geary  
Appuyé par monsieur Rémi Robidoux  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** le Conseil demande au département des travaux publics d'installer de nouveaux panneaux de zone interdite au stationnement, et ce, du lundi au vendredi de 6h à 18h du coin de la rue Churchill jusqu'au 75 rue Wellington, sur le côté sud.

**Que** les panneaux situés entre les rues Roosevelt et Churchill soient enlevés.

Adopté

## **70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS**

**M. Denis St-Cyr :** La dernière rencontre de travail de l'Office municipal d'habitation aura lieu le 18 décembre prochain. Dès janvier 2018, le nouvel Office d'habitation sera en fonction. Les lettres patentes devraient être reçues bientôt.

**Mme Andrea Geary:** Elle mentionne qu'une rencontre de travail a eu lieu afin de discuter des modifications de zonage requises pour le développement de la Ville. Elle a apprécié échanger et travailler avec ses collègues. Elle souhaite de joyeuses fêtes aux citoyens.

**M. Dominic Tremblay** : Il a été nommé pour siéger au comité du développement économique ainsi que celui des loisirs et de la culture. Il mentionne que des rencontres seront organisées avec les citoyens afin d'échanger sur divers sujets.

**M. Florent Ricard** : Le Marché fermier a tenu ses kiosques d'artisanat des Fêtes. Ce fut un grand succès.

**M. Maurice Brossoit** : Dès le printemps prochain, il faudrait réaliser des projets pour les jeunes. Il aimerait que la ville ait un skate park comme celui de Valleyfield.

De plus, il mentionne qu'il y aurait des travaux d'asphaltage à faire sur les rues Dalhousie et York dans le secteur Est. Des résidents se plaignent des camions lourds qui circulent sur les rues Chalmers, Kelly et Bennie. Les entreprises du 72 Dalhousie engendrent beaucoup de camionnage dans ce secteur.

**Monsieur Rémi Robidoux** : Il a eu une rencontre avec la marraine policière de notre ville. Il mentionne que suivant les discussions qu'il a eues avec la Sûreté du Québec, si les citoyens veulent que la police intervienne dans le dossier de la circulation des camions lourds dans les zones résidentielles, il faut que ces mêmes citoyens portent plainte en téléphonant la Sûreté du Québec, et ce, à chaque fois qu'ils sont témoins d'un événement.

**M. André Brunette** : Il rappelle aux citoyens l'interdiction de stationner la nuit dans les rues durant la période hivernale.

Il remercie M. Jean-Claude Vachon qui lui a remis une photo prise lors de l'assermentation des membres du conseil municipal.

#### **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé;

**17-12-04-4520**

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr  
Appuyé par madame Andrea Geary  
Et résolu à l'unanimité :**

**Que** la séance soit levée à 20 h 53.

Adopté

---

André Brunette, Maire

---

Denyse Jeanneau, Greffière